



Relancer l'éducation prioritaire



Relancer l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire:
Une priorité!

Relancer l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire:
Une priorité!

UNE POLITIQUE « OPÉRATOIRE »

Dans la synthèse des bilans des contrats de réussite 1999-2003, le ministère note que « *le maintien, voire parfois l'amélioration des résultats scolaires, dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés, montre que l'effet éducation prioritaire est opératoire* ». Pour le SNES-FSU cela justifie la relance de l'éducation prioritaire qui pourrait faire encore mieux avec les moyens nécessaires.



28 janvier 2021



28 janvier 2021

**Les Etats Généraux de l'Education
Prioritaire de la FSU**



28 janvier 2021

**Les Etats Généraux de l'Education
Prioritaire de la FSU**

**Pour contrer la réforme à venir et
consolider la politique d'éducation
prioritaire**



Conditions de travail des personnels

Conditions de travail des personnels

- Quelles sont d'après vous les mesures indispensables à mettre en place pour améliorer les conditions de travail des enseignants en EP ?



Conditions de travail des personnels

- Quelles sont d'après vous les mesures indispensables à mettre en place pour améliorer les conditions de travail des enseignants en EP ?
- Quelles observations / conclusions tirez-vous du système de pondération des heures en REP + ?



Conditions de travail des personnels

- Quelles sont d'après vous les mesures indispensables à mettre en place pour améliorer les conditions de travail des enseignants en EP ?
- Quelles observations / conclusions tirez-vous du système de pondération des heures en REP + ?
- Quelle reconnaissance pour le travail spécifique en EP ?

Les propositions de la FSU

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ Des temps d'allègement de service uniquement en REP+ et de quotité moindre dans le premier degré ;
- ▶ Des équipes pluriprofessionnelles incomplètes (Psy-ÉN, infirmier·es, assistant·es de service social scolaires...) ;
- ▶ Un turn over important des personnels ;
- ▶ Un nombre important d'entrants dans le métier et de personnels contractuels ;
- ▶ Des primes différentes entre REP et REP+, et dont ne bénéficient pas tous les personnels (AESH, AED, CPC...) ;
- ▶ Dans les écoles, une dynamique pédagogique collective impulsée puis cassée avec la suppression des PDMQDC ;
- ▶ Une mise sous tutelle de l'agir enseignant dans le premier degré.

TRANSFORMER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

La FSU propose :

- du temps de concertations sur les temps de service plus important et pour tous les personnels,
- un pilotage qui renonce aux prescriptions et qui favorise le travail collectif,
- des titulaires formés aux enjeux de la réussite scolaire,
- une formation initiale et continue diversifiée, de qualité, répondant aux demandes du terrain, enrichie par l'ensemble des travaux de la recherche,
- une reconnaissance financière et en terme de carrière pour les conditions d'exercice particulière en éducation prioritaire à l'ensemble des personnels,
- des conditions de travail satisfaisantes pour lutter contre le turn over.

Les mandats du SNES

PONDÉRATION REP+ : RESTER MAÎTRE DE SON USAGE

La pondération REP+ sert, via une réduction du service hebdomadaire d'enseignement, à permettre un exercice du métier dans de meilleures conditions, sans obligation supplémentaire. Les textes n'autorisent en aucun cas d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des professeurs ni d'imposer des réunions, qui doivent rester à l'initiative des équipes.

Les personnels n'ont rien à « compenser » et doivent rester maîtres des modalités d'organisation de leur travail en équipe : le temps libéré par l'application de la pondération leur appartient, le chef d'établissement n'en dispose pas. Il ne doit pas être l'occasion de réunions visant à imposer des pratiques professionnelles sous tutelle hiérarchique.

Pour le SNES-FSU, le temps libéré peut permettre aux professeurs d'échanger sur leurs pratiques, leurs manières de faire, de construire du commun en lien avec l'équipe éducative et plus largement l'équipe pluriprofessionnelle, sans regard hiérarchique, de manière à faire des choix éclairés, au service de la réussite des élèves.



Réussite des élèves



Réussite des élèves

- Quelles mesures / quels dispositifs doivent être mis.es en place pour favoriser la réussite des élèves en EP ?



Les propositions de la FSU

Les propositions de la FSU

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ Un écart des résultats scolaires en éducation prioritaire et hors EP ;
- ▶ Une corrélation entre origine sociale et difficulté scolaire ;
- ▶ Une santé des élèves moins bonne ;
- ▶ Un public d'élèves particuliers (allophone, migrant, socialement défavorisé...)
- ▶ Un écart culturel et une moindre connivence avec les codes de l'institution scolaire des élèves issus de familles socialement défavorisées, issues de l'immigration... ;
- ▶ Une formation initiale et continue qui ne prend pas en compte la particularité d'enseigner auprès d'élèves en éducation prioritaire ;
- ▶ A l'école : des RASED en nombre insuffisants ; des dédoublements CP CE1 imposés au détriment des plus de maîtres et des effectifs des autres classes ; des prescriptions ministérielles fondées sur le recentrage sur les fondamentaux, sur l'entraînement de compétences de bas niveau ;
- ▶ En collège : des effectifs lourds et en augmentation ; des fonds sociaux en baisse ; un climat scolaire dégradé.

Les propositions de la FSU

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ Un écart des résultats scolaires en éducation prioritaire et hors EP ;
- ▶ Une corrélation entre origine sociale et difficulté scolaire ;
- ▶ Une santé des élèves moins bonne ;
- ▶ Un public d'élèves particuliers (allophone, migrant, socialement défavorisé...)
- ▶ Un écart culturel et une moindre connivence avec les codes de l'institution scolaire des élèves issus de familles socialement défavorisées, issues de l'immigration... ;
- ▶ Une formation initiale et continue qui ne prend pas en compte la particularité d'enseigner auprès d'élèves en éducation prioritaire ;
- ▶ A l'école : des RASED en nombre insuffisants ; des dédoublements CP CE1 imposés au détriment des plus de maîtres et des effectifs des autres classes ; des prescriptions ministérielles fondées sur le recentrage sur les fondamentaux, sur l'entraînement de compétences de bas niveau ;
- ▶ En collège : des effectifs lourds et en augmentation ; des fonds sociaux en baisse ; un climat scolaire dégradé.

TRANSFORMER L'EP POUR PERMETTRE LA DÉMOCRATISATION DU SYSTÈME SCOLAIRE

La FSU propose :

- une école ambitieuse et exigeante,
- une réduction des effectifs dans toutes les classes,
- des moyens pour la scolarisation des moins de trois ans et l'accès aux pratiques culturelles et sportives,
- une formation initiale et continue issue des besoins du terrain et alimentée par l'ensemble des travaux de la recherche ;
- les moyens d'un travail plus soutenu avec et auprès des familles.

Les mandats du SNEs

La mixité, puissant levier de la réussite des élèves d'origine populaire est donc un enjeu majeur. Elle doit reposer sur une politique volontariste et non pas seulement sur le libre choix des familles. Cela nécessite de revenir sur l'assouplissement de la carte scolaire et de la redéfinir finement dans cet objectif, en articulation avec la politique de la ville. De plus les dotations de l'État ou des collectivités pour-

raient tenir compte de la composition sociale des établissements et devenir des outils de régulation avec l'octroi de bonus-malus. Ainsi la loi Debré serait-elle contournée et l'enseignement privé, qui favorise la ségrégation et dont 75 % de la dotation dépend de l'État, serait soumis aux mêmes obligations que le public en matière de mixité sociale et scolaire sans contrepartie financière. Enfin,

une amélioration des conditions de scolarisation est indispensable. Elle passe par la présence de personnels en nombre, mieux formés et aussi par une réflexion sur la carte des options offertes aux élèves.

Au-delà de l'Éducation nationale, toute une politique sociale devrait être mise en œuvre : habitat, lutte contre le chômage et la paupérisation de nombreuses familles...



Labellisation



Labellisation

- Quels devraient être les critères permettant à un établissement de rentrer dans l'éducation prioritaire ?



Les propositions de la FSU

Les propositions de la FSU

ÉTAT DES LIEUX

- ▮ Creusement des écarts entre REP et REP+ ;
- ▮ Des écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire qui ne sont pas labellisés (notamment des écoles orphelines) ;
- ▮ Quatre critères pour la labellisation : taux de boursiers, % PCS (profession et catégorie sociale) défavorisées, taux de retard à l'entrée en Sixième et % d'élèves en zone urbaine sensible ;
- ▮ Une enveloppe budgétaire fermée ;
- ▮ Pas de politique nationale de mixité sociale et scolaire ;
- ▮ Mise en place des cités éducatives ;
- ▮ Publication de rapports préconisant une politique nationale pour les REP+ et une gestion académique des REP (Azéma Mathiot, Cour des comptes, Lafon Roux) ;
- ▮ Lycées évincés de la carte depuis 2015 ;
- ▮ Pour la rentrée 2020, une baisse des moyens n'épargnant pas l'éducation prioritaire ;
- ▮ Dédoublage des classes dans le premier degré accompagné d'injonctions sur les pratiques et entraînant la suppression des PDMQDC et de postes dans le second degré.

Les propositions de la FSU

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ Creusement des écarts entre REP et REP+ ;
- ▶ Des écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire qui ne sont pas labellisés (notamment des écoles orphelines) ;
- ▶ Quatre critères pour la labellisation : taux de boursiers, % PCS (profession et catégorie sociale) défavorisées, taux de retard à l'entrée en Sixième et % d'élèves en zone urbaine sensible ;
- ▶ Une enveloppe budgétaire fermée ;
- ▶ Pas de politique nationale de mixité sociale et scolaire ;
- ▶ Mise en place des cités éducatives ;
- ▶ Publication de rapports préconisant une politique nationale pour les REP+ et une gestion académique des REP (Azéma Mathiot, Cour des comptes, Lafon Roux) ;
- ▶ Lycées évincés de la carte depuis 2015 ;
- ▶ Pour la rentrée 2020, une baisse des moyens n'épargnant pas l'éducation prioritaire ;
- ▶ Dédoublage des classes dans le premier degré accompagné d'injonctions sur les pratiques et entraînant la suppression des PDMQDC et de postes dans le second degré.

TRANSFORMER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

La FSU propose :

- une labellisation unique (écoles, collèges, lycées),
- des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés incluant les écoles et établissements en zone rurale qui correspondent à ces critères,
- le rattachement de toutes les écoles orphelines,
- une carte scolaire favorisant la mixité sociale,
- une enveloppe budgétaire qui parte des besoins,
- une politique de service public ambitieuse (logement, emploi, santé, culture).



Les mandats du SNES

Les mandats du SNES

La baisse des effectifs est un levier de réussite et de démocratisation. Le SNES-FSU demande qu'un seuil national de dotation soit fixé à vingt élèves par classe en éducation prioritaire.

Les collègues doivent pouvoir mettre en place ou expérimenter des pratiques diversifiées. Cela implique des dotations suffisantes

pour travailler en petits groupes, la concertation et la formation. L'État doit mettre en place les moyens permettant une meilleure reconnaissance salariale de tous les personnels en raison des difficultés spécifiques au travail en éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire doit être relancée, en redéfinissant une nou-

velle carte, fondée sur les besoins constatés, sans périmètre prédéfini, au contraire de la refondation de 2014. Elle doit être fondée sur une labellisation unique mais les moyens pourraient être gradués en fonction de l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les écoles et établissements à l'intérieur et à la frontière de la carte.

Les mandats du SNES

La baisse des effectifs est un levier de réussite et de démocratisation. Le SNES-FSU demande qu'un seuil national de dotation soit fixé à vingt élèves par classe en éducation prioritaire.

Les collègues doivent pouvoir mettre en place ou expérimenter des pratiques diversifiées. Cela implique des dotations suffisantes

pour travailler en petits groupes, la concertation et la formation. L'État doit mettre en place les moyens permettant une meilleure reconnaissance salariale de tous les personnels en raison des difficultés spécifiques au travail en éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire doit être relancée, en redéfinissant une nou-

velle carte, fondée sur les besoins constatés, sans périmètre prédéfini, au contraire de la refondation de 2014. Elle doit être fondée sur une labellisation unique mais les moyens pourraient être gradués en fonction de l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les écoles et établissements à l'intérieur et à la frontière de la carte.

Le label est avant tout une garantie d'une politique nationale forte qui permette l'amélioration des conditions de travail, l'aide et le soutien en cas de difficultés particulières ainsi que l'attribution des moyens nécessaires pour améliorer l'encadrement et les apprentissages. Indemnité et bonifications individuelles et de carrière sont des

leviers nécessaires pour rendre attractifs les postes en éducation prioritaire.

La carte doit inclure les lycées dont l'articulation avec les collèges est essentielle à la réussite des élèves. Elle doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés, partagés et nationaux, permettant de prendre en compte les spécificités

des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, qu'ils soient DROM, ruraux ou urbains. La carte scolaire doit également être revue pour davantage de mixité sociale et scolaire.

Il est urgent de rendre l'éducation prioritaire plus attractive (formation, autres mesures, voir p. 17) afin de stabiliser les équipes.



Attractivité des postes en EP



Attractivité des postes en EP

- La formation actuelle aux problématiques spécifiques à l'éducation prioritaire est-elle suffisante pour les enseignants nommés en poste en EP ? Quels seraient les besoins ?



Attractivité des postes en EP

- La formation actuelle aux problématiques spécifiques à l'éducation prioritaire est-elle suffisante pour les enseignants nommés en poste en EP ? Quels seraient les besoins ?
- Comment susciter le volontariat et favoriser la stabilité des équipes ?

Les mandats du SNES

Une politique en faveur des personnels nécessite :

- › de prévoir un meilleur accompagnement en renforçant la formation initiale, et aussi continue sur le temps de travail.
- › d'élargir l'indemnité REP+ aux REP et à tous les personnels (AED, AESH...).
- › d'améliorer sensiblement les conditions de travail : effectifs, équipes pluridisciplinaires complètes...
- › d'accorder aux personnels un avantage financier sous forme de NBI (Nouvelle bonification indiciaire), un Avantage spécifique d'ancienneté (ASA) hors contingent et une bonification de mutation.
- › d'établir un climat de confiance en supprimant les dispositifs mettant les collègues en concurrence (les indemnités modulables, par exemple), les hiérarchies intermédiaires, le recrutement par le chef d'établissement et les postes à profil.